

Des années 50 aux années 80 on assiste à une évolution de la condition des femmes en France.

1) Le statut de la femme

- Le Code civil établi en 1804 par Napoléon détermine juridiquement le statut des femmes en France :
 - o Elles sont sous la tutelle d'un homme : père ou mari.
 - o Les femmes mariées ne peuvent ni travailler, ni avoir un compte en banque, ni disposer de leurs biens ou de leur salaire sans l'autorisation de leur époux.
- Avec la loi du 4 juin 1970 la notion de « chef de famille » est supprimée du Code Civil au profit de l'autorité parentale conjointe. Le père reste cependant encore l'administrateur légal quand l'autorité parentale est partagée.
- La loi 23 décembre 1985 une nouvelle réforme des régimes matrimoniaux proclame que les époux deviennent véritablement égaux au regard de la loi.

2) Les femmes dans la vie politique

- Le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes en 1944 par le Gouvernement provisoire de la République française.
- Les femmes obtiennent alors l'égalité politique.
- En 1974 est créé un secrétariat d'Etat à la Condition féminine qui sera modifié en 1981 en ministère des Droits de la femme.
- Cependant les femmes ne sont toujours pas beaucoup représentées dans la vie politique, elles n'y occupent qu'une place minoritaire.
- Ce n'est qu'en 1991 qu'une femme est nommée au poste de Premier ministre : Edith Cresson.
- Et seulement en 1999 que la loi sur la parité en politique voit le jour.

3) Les femmes et le marché du travail

- Pendant les Trente Glorieuses l'enseignement se démocratise et profite aux filles.
- Les filles peuvent accéder massivement à l'enseignement supérieur.
- C'est en 1964 que l'on compte autant de bachelières que de bacheliers.
- En 1965, la réforme des régimes matrimoniaux donne aux femmes le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari.
- En 1981-1983, les lois Roudy sont promulguées : c'est l'interdiction de toute forme de discrimination sexiste au travail.
- Cependant les discriminations perdurent : les femmes occupent la plupart du temps des postes à faible responsabilité et des emplois peu qualifiés et précaires.
- De nos jours des inégalités perdurent avec notamment les inégalités de salaire : le salaire des femmes reste de 20% inférieur à celui des hommes.